

AVIS DE CONCOURS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche organise un concours externe et un concours de 3^{ème} Voie

D'AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES PRINCIPAL de 2^{ème} classe

➤ CONCOURS EXTERNE POUR 8 POSTES

Ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnelle « Petite Enfance » ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le Décret du 13 Février 2007.

➤ CONCOURS DE 3^{ème} VOIE POUR 2 POSTES

Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une période de quatre ans au moins soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles(*), soit d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, soit d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'association.

(* Il doit s'agir de fonctions exclusivement exercées sous contrats de droit privé

Pour toute information complémentaire, en particulier sur les conditions pour concourir, vous pouvez contacter le Service Concours du Centre de Gestion de la Manche.

Date et lieux des épreuves écrites : 18 Octobre 2017 à Saint-Lô et Quibou

Période de retrait du dossier d'inscription : du 02 au 24 Mai 2017

- soit sur demande écrite individuelle accompagnée d'une enveloppe grand format libellée aux nom et adresse du demandeur et affranchie au tarif 100g en vigueur ; cachet de la poste faisant foi ;
- soit directement aux heures d'ouverture des bureaux auprès du Centre de Gestion de la Manche ;
- soit par préinscription sur le site www.cdg50.fr (rubrique en 1 clic). Le dossier d'inscription imprimé lors de la préinscription devra être retourné au Centre de Gestion de la Manche au plus tard le 1^{er} Juin 2017 (le cachet de la poste faisant foi). Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.

***Aucune demande par téléphone, mail ou fax ne sera acceptée.
Tout courrier insuffisamment affranchi sera refusé.***

Date limite de dépôt du dossier d'inscription : le 1^{er} Juin 2017

- soit directement aux heures d'ouverture des bureaux auprès du Centre de Gestion de la Manche ;
- soit par voie postale, au Centre de Gestion de la Manche (cachet de la poste faisant foi).

CENTRE DE GESTION DE LA MANCHE

139 rue Guillaume Fouace

CS 12309

50009 SAINT-LO Cedex

[du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 00]